

Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le **20 NOV. 2020**

ID : 056-215601667-20201119-2020_11_137-DE

SALLE DES FÊTES : Tarif à la journée	TARIFS 1^{er} Janvier 2021
HALL et SOUS-SOL : POTS RÉUNIONS	
• Établissements scolaires	gratuit
• Associations locales	gratuit
• Autres	101,00 €
HALL et SOUS-SOL : BUFFET	
• Établissements scolaires	gratuit
• Associations locales	gratuit
• Autres	137,00 €
GRANDE SALLE	
BAL / SOIRÉE DANSANTE / SPECTACLE VARIÉTÉS / LOTOS / BANQUETS / REPAS DANSANT CONGRÈS / ASSEMBLÉES GÉNÉRALES / CÉRÉMONIES / THÉÂTRE / CONCERTS CONFÉRENCES / RÉCITAL / PROJECTION / FILM / BALLET / GALA / GALA DE DANSE	
Associations locales	
• La manifestation	157,00 €
• 1 ^{ère} utilisation par une nouvelle association de Plouay	gratuit
COMITE DES FÊTES	
• Repas des bénévoles - Fêtes de Plouay	gratuit
LES AMIS DE LA RIVIÈRE	
• Journée annuelle	gratuit
Associations scolaires et écoles de Plouay	
• 1 ^e et 2 ^e manifestations	gratuit
• À partir de la 3 ^e manifestation	157,00 €
Autres associations	
• La manifestation	487,00 €
REPAS FÊTES DE FAMILLE	487,00 €
RÉVEILLONS 24/12 et 31/12	742,00 €
MANIFESTATION PRIVÉE À BUT COMMERCIAL OU PUBLICITAIRE	
• Hall et sous-sol	219,00 €
• Salle	590,00 €
CHAUFFAGE DU 1ER NOVEMBRE AU 30 AVRIL	
• Forfait	50,00 €

ARTICLE 2 : DIT que les recettes correspondantes seront imputées au budget de l'exercice concerné.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la publication et/ou notification et de sa réception par le représentant de l'état. Un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité compétence dans le même délai de 2 mois. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux.

Pour extrait certifié conforme

Le MAIRE,

Gwenn LE NAY

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte de par sa réception en Préfecture de Vannes le **20 NOV. 2020** et sa publication/notification le **20 NOV. 2020**
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services,
Pascal RIO

